



COMMISSION DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE LA COMMUNICATION

Communiqué de presse

Paris, le 16 avril 2020

La commission de la culture estime que des clarifications sont encore nécessaires pour répondre aux urgences du secteur et garantir que la culture ne sera pas une oubliée de « l'après »

La commission de la culture a entendu le jeudi 16 avril le ministre de la culture, Franck Riester, à propos des conséquences de l'épidémie de Covid-19 en matière culturelle. « *La crise sanitaire frappe durement le monde culturel. Sans aide suffisamment forte, les répercussions dans de nombreux autres domaines de la vie économique et sociale seront immenses, tant la culture est un vecteur de développement économique, de cohésion sociale et d'attractivité des territoires* » a souligné sa présidente, Catherine Morin-Desailly (Seine-Maritime - UC). « *Il faut à la fois un plan d'urgence pour sauvegarder les emplois et soutenir les structures les plus fragiles et penser d'emblée un véritable plan de relance pour faciliter la reprise de l'activité, faute de quoi les dégâts pourraient être considérables* », a-t-elle indiqué.

Même si de nombreuses structures et professionnels de la culture peuvent désormais prétendre au bénéfice des mesures générales mises en place par le Gouvernement, complétées par diverses mesures sectorielles, qui devraient encore être étoffées dans les prochaines semaines selon les annonces du ministre – par exemple sur la question de l'intermittence –, les membres de la commission de la culture ont pointé du doigt **plusieurs sujets restés aujourd'hui sans réponse**, tels que les modalités de répartition des crédits du fonds d'urgence entre les différentes structures et professionnels ou encore la possibilité pour toutes formes d'établissement de cumuler le dispositif d'activité partielle avec les subventions.

Les sénateurs ont par ailleurs fortement insisté sur la **nécessité d'offrir rapidement de la visibilité aux acteurs culturels**, à court comme à plus long termes, le printemps étant la période à laquelle les lieux annoncent généralement la programmation de leurs prochaines saisons. « *Les acteurs culturels demandent à pouvoir anticiper leurs décisions, quitte à devoir s'adapter pour s'organiser. Ils ont besoin de décisions de la part du Gouvernement* », rappelle Catherine Morin-Desailly.

Largement interpellé sur la situation des festivals par la rapporteure en charge du budget de la création, Sylvie Robert (Ille-et-Vilaine - Soc), et la présidente du groupe d'études sur les festivals, Françoise Laborde (Haute-Garonne - RDSE), le ministre de la culture a écarté l'idée de prendre des règles générales concernant les festivals au-delà de la mi-juillet, faisant valoir sa préférence pour des décisions « *au cas par cas* », y compris concernant la possibilité d'organiser des petits festivals dès le 11 mai. Si ce choix répond au souci de satisfaire les artistes et les élus, il risque de placer les **organismes de festivals**, dont l'équilibre économique est déjà souvent difficile à atteindre, dans des **situations impossibles** et ne répond en aucun cas aux attentes de clarifications actuelles.

Face aux besoins de soutien financier du secteur, les membres de la commission estiment nécessaire que **la répartition des crédits soit réévaluée**, s'interrogeant sur la pertinence des 49 millions d'euros dont doit bénéficier le Pass culture au titre de l'année 2020, alors même que son bilan est jusqu'ici mitigé, comme l'a observé le groupe de travail de la commission sur le Pass culture, présidé par Jean-Raymond Hugonet (Essonne - LR).

Tout en insistant sur la nécessité que cette crise permette enfin d'avancer sur le statut des artistes-auteurs ou la structuration de certaines filières, à l'instar de celle des arts visuels, Catherine Morin-Desailly a souligné, en conclusion, le rôle du ministre de la culture pour instaurer une **coordination**

étroite, tant avec les autres ministères qu'avec les collectivités territoriales, pour venir en aide avec force au monde de la culture.

Le compte rendu de l'audition de M. Franck Riester sera prochainement disponible sur le site internet du Sénat.

La commission de la culture, de l'éducation et de la communication est présidée par
Mme Catherine MORIN-DESAILLY (UC - Seine-Maritime).

Contact presse : Jean-Christian Labialle - 01.42.34.25.51